



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°127 du 25 mars 2022

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 24 juin 2022 (Décision modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°127 spécial du 25 mars 2022

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
1088	25/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 17, 21 et 138 sur le territoire de la commune de Bonnefont
1089	25/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 21 et 49 sur le territoire de la commune de Coussan
1090	25/03/2022	DSD	* Comptes rendus COMEX - Séance du 15 mars 2022

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)

D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2022.64

Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°17, 21 et 138 sur le territoire de la commune de BONNEFONT.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-4,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,
- VU la demande de l'entreprise ETE RESEAUX en date du 14 mars 2022,

Considérant qu'en raison du déroulement de remplacement de poteaux de télécommunication sur les routes départementales n° 17, 21 et 138, effectués par l'entreprise ETE RESEAUX, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de remplacement de poteaux de télécommunication, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°17 du Point de Repère (PR) 31+000 au PR 33+200, sur la route départementale n°21 du Point de Repère (PR) 26+250 au PR 26+300 et sur la route départementale n°138 du Point de Repère (PR) 0+535 au PR 1+690 et du PR 2+000 au PR 2+300, sur le territoire de la commune de BONNEFONT.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 28 mars 2022 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 8 avril 2022 à 18h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise ETE RESEAUX.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BONNEFONT et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le

2 5 MARS 2022

Pour le Président et par délégation
Le chef du service
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- Mme le Maire de BONNEFONT,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise ETE RESEAUX,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Coteaux.

Pour information :

- Madame Monique LAMON, conseillère départementale du canton des Coteaux,
- Monsieur Bernard VERDIER, conseiller départemental du canton des Coteaux,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2022.65

Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°21 et n°49 sur le territoire de la commune de COUSSAN.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,
- VU la demande de l'entreprise ETE RESEAUX en date du 14 mars 2022,

Considérant qu'en raison du déroulement de remplacement de poteaux de télécommunication sur les routes départementales n° 21 et n° 49, effectués par l'entreprise ETE RESEAUX, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de remplacement de poteaux de télécommunication, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°21, du Point de Repère (PR) 10+000 au PR 10+650 et sur la route départementale n° 49 du Point de Repère (PR) 7+200 au PR 7+575, sur le territoire de la commune de COUSSAN.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 28 mars 2022 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 8 avril 2022 à 18h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétro réfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise ETE RESEAUX.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de COUSSAN et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le

25 MARS 2022

Pour le Président et par délégation
Le chef du service
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de COUSSAN,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise ETE RESEAUX,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Coteaux.

Pour information :

- Madame Monique LAMON, conseillère départementale du canton des Coteaux,
- Monsieur Bernard VERDIER, conseiller départemental du canton des Coteaux,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



Tarbes, le **25 MARS 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE
MDPH 65

COMEX - Séance du 15 MARS 2022

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF

Présidence: Mme Joëlle ABADIE, par empêchement de M. PÉLIEU

La Présidente ouvre la séance à 14h30

Point n°1 : Approbation du Compte-rendu de la Comex du 14 décembre 2021

Madame La Présidente de séance rappelant que le Compte-rendu de la COMEX du 14 décembre 2021 a été adressé à tous les membres, les sollicite pour observations, remarques ou compléments.

Aucune observation n'est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

➤ **La COMEX :**

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES : pour 16

A l'unanimité de ses membres présents,

Approuve le compte-rendu de la COMEX du 14 décembre 2021.

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF

Point n°2 : Télétravail

A la demande de la Présidente de séance, Mme Charlotte SERVETTAZ, gestionnaire « Ressources Humaines » explique qu'à compter du 1er janvier 2022, le montant versé, au titre du paiement du forfait télétravail, sera défini sur la base du nombre de jours de télétravail fixes ou flottants posés dans l'application de gestion dématérialisée du temps de travail « Gestor ». Le paiement du forfait télétravail sera versé annuellement et dans la limite de 220 € par an et de façon automatiquement. Cette disposition s'applique aux agents bénéficiant d'une convention de télétravail.

Rappel des montants :

½ journée par semaine	5 € par mois
1 journée par semaine	10 € par mois
1 journée et demie	15 € par mois
2 journées	20 € par mois

Aucune observation n'est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

➤ La COMEX :

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES : 16

A l'unanimité de ses membres présents

Approuve le montant versé, au titre du paiement du forfait télétravail.

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n°3 : Budget / Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat 2021

A la demande de la Présidente de séance, M. Nicolas POUZACQ, Chargé de mission « appui à l'organisation » demande :

Article 1 – d'approuver le compte administratif 2021, conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, qui présente les caractéristiques suivantes

Section d'Investissement

Recettes	=	38 620.96 €
Dépenses	=	21 042.40 €
Solde 2021	=	+ 17 578.56 €

Résultat antérieur = 171 474.06 €

Résultat de clôture = 189 052.62 €

Section de Fonctionnement

Recettes de l'exercice = 1 251 305.26 €

Dépenses de l'exercice = 1 274 499.20 €

Résultat 2021 = - 23 193.94 €

Résultat antérieur = 1 873 747.90 €

Résultat de clôture = 1 850 553.96 €

Article 2 – d’approuver l’arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé en fin
d’exercice 2021 = 1 850 553.96 €

Résultat d’investissement cumulé en fin
d’exercice 2021 = 189 052.62 €

Résultat de fonctionnement à affecter en
fonctionnement (proposition au 002 – ligne
n°1041) = 1 850 553.96 €

Résultat d’investissement à affecter en
investissement = 189 052.62 €

Aucune observation n’est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

➤ La COMEX :

Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : 16

A l’unanimité de ses membres présents

Approuve le Compte de gestion, le compte administratif et l’affectation du résultat 2021

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n°4 : Budget primitif 2022

A la demande de la Présidente de séance, M. Nicolas POUZACQ, Chargé de mission « appui à l'organisation » présente :

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Fonds de compensation	264 153.55	Résultat	1 850 553.96
Dépenses de fonctionnement	1 506 784.03	CNSA - Etat	565 324
Dotations amortissement	5 053.40	CNSA + Département	503 000
Réserve non affectée	1 310 000	Fonds de compensation (CPAM = 27 000; MSA = 5 957.02; Etat / Département = 24 028)	81013.02
		Tickets restos + Chèques vacances	13 500
		Subvention CFPPA	72 600
Total	3 085 990.98	Total	3 085 990.98

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'investissement	185 000	Dotations amortissement	5 053.40
Dépenses imprévues	9 106.02	Excédent d'investissement	189 052.62
Total	194 106.02	Total	194 106.02

Aucune observation n'est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

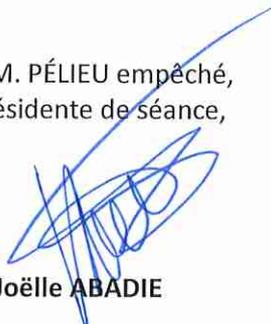
➤ La COMEX :

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES : 16

A l'unanimité de ses membres présents approuve le budget primitif 2022

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n°5 : Prise en charge de la cotisation annuelle à l'Ordre des médecins et des infirmières

A la demande de la Présidente de séance, Mme Charlotte SERVETTAZ, gestionnaire « Ressources Humaines » explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la Maison Départementale des Personnes Handicapées remboursera, dans sa totalité, la cotisation annuelle à l'ordre des médecins et la cotisation des infirmier(e)s après la présentation d'un justificatif de paiement.

Les bénéficiaires de cette prise en charge sont les médecins et infirmier(e)s contractuels de la MDPH, à temps partiel ou à temps plein.

Les montants annuels de ces cotisations sont de 335 € pour les médecins et 30 € pour les infirmier(e)s.

Aucune observation n'est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

➤ **La COMEX :**

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES : 16

A l'unanimité de ses membres présents

Approuve la prise en charge de la cotisation annuelle à l'Ordre des médecins et des infirmières

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n°6 : Convention MDPH et Education Nationale pour les frais des enseignants référents

A la demande de la Présidente de séance, M. Nicolas POUZACQ, Chargé de mission « appui à l'organisation » explique qu'une convention entre la MDPH et l'éducation nationale a été élaborée afin de clarifier les conditions de prestations des missions des enseignants référents et plus précisément les modalités de prêt d'outils numériques, les frais de fonctionnement et les frais de déplacement.

Aucune observation n'est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

➤ **La COMEX :**

Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : 16

A l'unanimité de ses membres présents

Approuve la signature de la Convention MDPH et Education Nationale pour le remboursement des frais des enseignants référents

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD ; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n° 7 : Complément RIFSEEP

A la demande de la Présidente de séance, M. Nicolas POUZACQ, Chargé de mission « appui à l'organisation » explique que le Conseil départemental et la MDPH attribuent aux agents un RIFSEEP pour les postes permanents, à temps complet et non-complet.

Par équité vis-à-vis des collègues (agent MDPH ou mis à disposition par le Conseil Départemental), la MDPH propose d'attribuer à **Monsieur DUBOE Joël**, un montant mensuel de 200 € correspondant au différentiel entre le régime indemnitaire accordé par l'Etat (DREETS) et celui correspondant au RIFSEEP des agents évaluateurs de la MDPH.

Par équité vis-à-vis des collègues (agent MDPH ou mis à disposition par le Conseil Départemental), la MDPH propose d'attribuer à **Madame ANDRE-GOSSELIN Cécile**, un montant mensuel de 200 € correspondant au différentiel entre le régime indemnitaire accordé par l'Education Nationale aux contractuels et celui correspondant au RIFSEEP des agents évaluateurs de la MDPH.

Ce montant mensuel sera versé une fois par an, au mois de Décembre, au prorata du temps de mise à disposition.

Aucune observation n'est formulée, La Présidente de séance ayant appelé au vote

➤ **La COMEX :**

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES : 16

A l'unanimité de ses membres présents

Approuve ce complément de RIFSEEP d'un montant de 200€ pour les agents : M. Joël DUBOE et Mme Cécile ANDRÉ-GOSSELIN.

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD ; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n° 8 : Mouvement du personnel de l'année 2021

A la demande de la Présidente de séance : Charlotte SERVETTAZ, gestionnaire « Ressources Humaines », présente le mouvement du personnel de l'année 2021 :

POINT RESSOURCES HUMAINES - MOUVEMENT DE PERSONNEL 2021

ARRIVEES	Nom Prénom	Administration d'origine	Emploi	Date d'arrivée	MOTIF
	Cécile ANDRE-GOSSELIN	EN	Référent scolarisation	21/01/2021	Remplacement d'un agent en arrêt maladie
	Laurène PEUBE	CD	Assistante sociale	02/02/2021	Poste vacant
	Laetitia PEYROU	GIP	Instructeur	01/06/2021	Remplacement d'un agent en arrêt maladie
	Emmanuelle OTT	GIP	Référent Prévention	01/06/2021	Financement par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)
	Manon BRUNEAUX	GIP	Référent Prévention	01/08/2021	
	Cécile PALETTE	GIP	Conseiller Autonomie	13/09/2021	Remplacement de Jannaï JALLERAT
	Elodie TRABESSE	GIP	Apprentie	20/09/2021	Contrat d'apprentissage

SORTIES	Nom Prénom	Administration d'origine	Emploi	Date de départ	MOTIF
	VIELLE Fanny	GIP	Assistante Sociale	31/01/2021	Fin de contrat suite à la Bourse aux postes
	JALLERAT Jannaï	GIP	Conseiller autonomie	31/08/2021	Démission
	Céline URENA	GIP	Instructeur	31/08/2021	Fin de contrat

Accueil stagiaires :

Elodie TRABESSE du 3 mai au 30 juin avec la Chargée de mission « Réponse Accompagnée pour Tous »
Cécile SACK du 15 novembre au 3 décembre avec l'Assistante de Direction

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,



Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD ; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n° 9 : Appel à candidatures conciliateur

A la demande de la Présidente de séance : Charlotte SERVETTAZ, gestionnaire « Ressources Humaines », présente sous forme d'un power point le plan de formation 2022 et bilan 2021 :

BILAN FORMATIONS 2021

FORMATIONS COLLECTIVES

Formation	Organisation	Intervenants	Sessions	Agents formés
Les différents types d'établissements et de services PAPH	formation interne	Chargée de mission RAPT et l'adjoint au chef de service Séniors de la MDA	Une demi-journée le 1 ^{er} février	16 agents formés (MDA et MDS)
L'APA et son fonctionnement	formation interne	Deux agents du service Séniors de la MDA (Travailleurs sociaux)	Deux sessions d'une demi-journée (2 février et 16 novembre)	21 agents formés (MDA et MDS)
La PCH et son fonctionnement	formation interne	Deux agents de la MDPH (Travailleur social et Adjoint au Chef de Service E&A)	Une demi-journée le 25 novembre	20 agents formés (MDA et MDS)
Efficiences professionnelles	Formation Intra	CNFPT	3 journées (16, 17 et 18 juin)	11 agents de la MDPH formés

- Deux formations collectives ont dû être annulées à cause du COVID : Formation à l'utilisation des extincteurs et Sensibilisation à la protection des données (RGPD)



BILAN FORMATIONS 2021

FORMATIONS INDIVIDUELLES

16 agents de la MDPH ont bénéficié d'une formation individuelle en 2021

DEPENSES DE FORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Frais pédagogiques : 8 140 € (sur un budget de 22 000 €)

BUDGET PREVU POUR 2022 : 25 000 €



FORMATIONS COLLECTIVES 2022

En 2022, les formations collectives prévues :

Formations internes MDA :

- Les différents types d'établissements et de services PAPH
- La Prestation de compensation du Handicap et/ou autres dispositifs de la MDPH
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Information ICOPE (Soins Intégrés pour les personnes âgées - Integrated Care for Older People)
- Utilisation des extincteurs
- FALC (Facile A Lire et Comprendre)

Formations MDPH :

- Sensibilisation à la protection des données (RGPD)
- L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé et ses compléments
- Les troubles spécifiques des apprentissages et trouble du spectre de l'autisme



Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,

Joëlle ABADIE

Présents: Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD ; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZAA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés: M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents: M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n° 9 : MSU – Mesure de la Satisfaction Usager

A la demande de la Présidente de séance : Madame Christèle VIÉ, Chef du service « Accueil » présente sous forme d'un power point les résultats de l'enquête et les actions menées en 2021 ainsi que les perspectives 2022 :

LES RESULTATS 2021

28 répondants à l'Enquête en ligne <https://mamdpd-monavis.fr>

- Janvier à février : 6
- Mars à juin : 0
- Juillet à décembre : 17

Soit 0,33% de taux de répondants/nombre de personnes ayant déposé un dossier dans l'année (8389).

Répondants:

- 59% ont entre 25 et 58 ans
- 53,6% ont répondu pour un proche
- 53,6 % ont utilisé un ordinateur

Nombre de réponses à la satisfaction générale :

- 9 pas satisfaits
- 14 satisfaits à moyennement satisfaits
- 5 n'ont pas répondu

Les éléments recueillis doivent contribuer à améliorer la qualité de service or ces chiffres ne le permettent pas car ne sont pas représentatifs.



ACTIONS MENÉES POUR L'ANNEE 2021

Ce qui a été réalisé n'a eu « aucun effet » :

- Mail envoyé aux partenaires,
- Mail adressé aux agents pour ajouter le « logo » dans le bandeau de signature des mails,
- Affiches installées dans la salle d'attente,
- Sensibilisation des agents,
- Ajout de l'information sur toutes les notifications,
- Affiches installées dans chaque bureau d'accueil des usagers.



PERSPECTIVES 2022

- Renouvellement des actions au titre de l'année précédente (même si peu d'effets)

Et

- Développement d'autres actions par étape pour mesurer l'impact de chacune et capitaliser sur celle(s) qui fonctionne(nt) le plus:
 - Liens avec les partenaires différents du mail (diverses réunions),
 - Sites Internet de la MDPH et du Département,
 - Réseaux sociaux (en lien avec le service communication du Département),
 - Tablettes à utiliser avec l'aide des agents,
 - Bornes dédiées à utiliser seul (retour Place Ferré),
 - Remise de flyers directement aux usagers (hall d'accueil, bureaux d'accueil des usagers).



Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,

Joëlle ABADIE

Présents : Mme Joëlle ABADIE : Conseillère Départementale ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Isabelle LAFOURCADE : Conseillère Départementale représentée par M. Kévin GOURAUD ; Mme Andrée SOUQUET : Conseillère Départementale représentée par Mme Nathalie ASSIBAT : Directrice Générale Adjointe de la DSD ; Mme Virginie SIANI-WEMBOU : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève QUERTAIMONT : Conseillère Départementale ; Mme Geneviève ISSON : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale représentée par Mme Karine DOURRIEU ; M. Laurent LAGES : Conseiller Départemental représenté par M. Sébastien SAINT MARTIN ; M. Thierry AUMAGE et M. Franck PEYROU : inspection académique ; DDETSPP représentée par Mme Marianne NEGRO ; Mme Jocelyne CARJUZZA : AFM ; Mme JANEAU Elisabeth : Autisme 65 ; M. Thierry SAINT-ORENS : Autisme Pyrénées ; M. Josette HOURQUET : Paierie Départementale ; Florence PEROT : Représentante du CLC

Excusés : M. Frédéric RÉ : Conseiller Départemental ; Mme Laurence ANCIEN : Conseillère Départementale ; Mme Andrée DOUBRERE : Conseillère Départementale ; Mme PRUGENT Marie-Françoise : Conseillère Départementale ; M. Pierre RICORDEAU : ARS représenté par M. Côme TAGBO ; Mélanie FERREIRA : Représentante du CLC ; Mme Marie-Christine HUIN : APF ; Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER : ADAPEI ; M. Michel PÉLIEU : Président du Conseil Départemental

Absents : M. Bernard VERDIER : Conseiller Départemental ; M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL : Directeur de la CAF ; M. Pierre Jean DALLEAU : CPAM ; M. Etienne DUCONGE : MSA ; Mme Christiane SENTAGNE : UDAF 65

Point n° 1 : Bilan 2021 et perspectives 2022

A la demande de la Présidente de séance : Madame Véronique DECOUDUN, Chargée de mission « Réponse Accompagnée pour tous » présente sous forme d'un power point le bilan 2021 et les perspectives 2022 :

BILAN 2021



- Réponses innovantes dans le cadre du PCPE
- Déploiement de l'EMAS
- Déploiement de la PCO
- Développement de l'offre de services



- outil du rapport « Zéro sans solution »
- plan d'interventions individualisé
- visée inclusive
- dispositif souple, adaptable, innovant
- coordination d'une pluralité de professionnels
- dispositif autorisé par l'ARS

A.S.E.I, porteur

Partenaires constitutifs : Autisme 65, APF France Handicap, ARSEAA, ADAPEI 65, ANRAS, Centre Jean-Marie Larrieu



JEUNES DE 4 à 25 ANS SANS SOLUTION ADAPTÉE

troubles du caractère et du comportement, TDN, TSA
 déficience intellectuelle
 troubles des apprentissages spécifiques (DYS);
 pluri handicap ;

LEURS PROCHES AIDANTS

- des conventions avec les partenaires,
- une avec la MDPH = articulation des dispositifs
 - ➔ En amont d'une orientation vers un ESMS
 - ➔ Lorsque l'orientation est inefficace

2 situations parlantes



- Outil de l'école inclusive

Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

- Dispositif autorisé par l'ARS
 - renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès des communautés éducatives.
 - Un protocole concerté entre l'EN et la responsable de l'EMAS détermine le circuit de la demande
 - intervention auprès de l'équipe pédagogique et non auprès de l'enfant.
- Lorsque l'intervention de l'EMAS est mise en œuvre, elle est très appréciée des équipes pédagogiques



- Outil de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND 2018-2022
ENFANTS DE MOINS DE 7 ANS PRÉSENTANT DES TND

Plateforme de Coordination et d'Orientation



- Appel à candidature et autorisation de l'ARS
 - Réduire les sur-handicaps : détecter plus tôt
 - Lutter contre les inégalités en créant un forfait pour les soins non remboursés
 - Accompagnement limité dans le temps
 - coordination et mise en œuvre des parcours de bilan et d'intervention précoce
- Articulation travaillée avec la MDPH pour :
 - Bien accompagner les situations les plus complexes,
 - garantir la bonne information et l'accès aux droits,
 - veiller à la bonne mise en œuvre des procédures.

- démarrage le 01/09/2021 ; 44 dossiers vus ;



➤ Développement de l'offre de services facilitant

l'élaboration de réponses adaptées

- stratégie autisme ➔ développement des places de SESSAD ➔ 10 places supplémentaires au SESSAD Les Hirondelles,
- stratégie nationale protection de l'Enfance ➔ dispositif d'appui médicosocial à l'ASE en cours de calibrage ➔ l'appel à candidature doit sortir avant la fin du 1er trimestre 2022.
- Campagne des CPOM ➔ futurs redéploiements de moyens ➔ développements des dispositifs intégrés
- Installation du Groupe d'Entraide Mutuelle (appel à candidature de 2021)



TRAVAUX DEMARRES EN 2021

- Étude ASE/MDPH sur l'effectivité des droits (appui diagnostique au calibrage du dispositif d'appui médicosocial à la protection de l'enfance)
- Démarrage de l'étude sur le non recours
- Démarrage de la fiabilisation de Via Trajectoire - CNSA
- Réflexion sur la coordination des réponses avec la C360 (réunion DAC janvier 2022)



QUELQUES CHIFFRES

- 17 situations entrées en cellule RAPT en 2021

- 7 situations en veille

- 21 situations classées

- 2 sans solution depuis plus de deux ans



QUELQUES CHIFFRES

- 19 suivis en cours

- Traitements en GOS

- Demandes d'entrées en ESMS

- Études de solutions alternative

- 7 situations en veille

- PCPE en attente de place

- Solution alternative

- 21 situations classées

- Entrée en établissement

- Solution à l'issue du PCPE

- Solution partenariale



QUELQUES CHIFFRES

- 4 PAG renouvelés
- 9 demandes de PAG déposées en 2021
- 7 PAG en construction
- 4 sans solution à l'issue de GOS
- 2 PAG en cours de signature



PERSPECTIVES 2022



AXE 1

PERSPECTIVES 2022

- Poursuivre l'amélioration de l'outil Via Trajectoire
- Intégrer dans le SI et Via Trajectoire la qualification des orientations par leur caractère d'urgence
- Travailler un référentiel Dispositif d'Orientation Permanent et le communiquer (délimitation du recours à la RAPT)



AXE 2

PERSPECTIVES 2022

- Poursuivre l'étude sur le non recours (ITEP - DITEP)
- Construire l'annuaire Handicap
- Poursuivre la participation aux travaux d'articulation des dispositifs existants et en construction
- Étayer la fonction Observatoire



AXE 3

PERSPECTIVES 2022

- Développer les sollicitations des groupes ressources, Groupes d'Entraide Mutuelles, experts d'usage...
- Renforcer le volet Handicap dans la communication à destination des aidants
- Promouvoir la pair expertise : les retours d'expérience



AXE 4

PERSPECTIVES 2022

- Accompagner l'utilisation du codage des pathologies pour une meilleure analyse des besoins du territoire
- Accompagner la saisie de la caractérisation pour faciliter le dialogue sur les pratiques d'admission
- Poursuivre la délimitation du recours à la RAPT - référentiel
- Participer au développement d'une culture inclusive



Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,


Joëlle ABADIE